

Arrêté N°2025-427

La Présidente de l'Université Lyon 2,

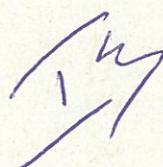
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **LICENCE
PROFESSIONNELLE GUIDE CONFERENCIER - MEDiateur CULTUREL** est constitué
conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 28 octobre 2025



La Présidente,
Isabelle Von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2025/2026

LICENCE PROFESSIONNELLE GUIDE CONFÉRENCIER - MÉDIATEUR CULTUREL

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	FAUGIER Etienne	mcf
Enseignant-chercheur	JOLY Hervé	Directeur de recherche
Professionnel	CHEVRONNET Jean-Marie	Guide conférencier